

Vous êtes titulaire d'une police d'assurance invalidité et vous approchez de la retraite ?

Envisagez la solution de transformation en assurance soins de longue durée.

Lorsque vous avez commencé votre carrière, vous aviez besoin de protéger votre revenu et vous avez donc pris la décision sensée de souscrire une assurance invalidité auprès de RBC Assurances®. Toutefois, nous savons tous que les besoins en assurance évoluent au fil des ans. Maintenant que vous approchez de la retraite, il est moins important pour vous de protéger votre revenu que de protéger l'actif que vous avez constitué au prix de tant d'efforts.



C'est pourquoi nous offrons à nos clients la possibilité de transformer en tout ou en partie leur police d'assurance invalidité en une police d'assurance soins de longue durée de RBC Assurances. Il s'agit d'une option souple qui vous permet d'obtenir une solution d'assurance protégeant à la fois votre actif et votre revenu.

Le meilleur des deux mondes : la protection de votre revenu *et* de votre actif

En transformant votre assurance invalidité en assurance soins de longue durée, vous vous assurez de ne pas avoir à puiser dans vos économies pour régler des frais de soins de longue durée. Toutefois, si vous jugez que vous avez encore besoin d'une protection de revenu, nous vous offrons aussi la possibilité de transformer une partie seulement de votre assurance. Vous pouvez ainsi conserver une partie de votre assurance invalidité tout en bénéficiant de la protection de l'assurance soins de longue durée.

En quoi consiste une assurance soins de longue durée ?

L'assurance soins de longue durée vous aide à assumer les coûts associés à un large éventail de services médicaux. Elle est conçue pour les gens qui doivent recevoir les soins continus de professionnels de la santé, comme des infirmières et des thérapeutes spécialisés. Les soins de longue durée peuvent être prodigués soit dans un établissement de longue durée, soit à domicile, selon l'évaluation d'un médecin.

Il ne faut pas se le cacher, les soins de longue durée peuvent être onéreux. Même si les régimes d'assurance maladie provinciaux sont plutôt complets, ils ne couvrent pas la totalité des soins. Bien qu'aucun d'entre nous ne souhaite penser à ce qu'il nous arriverait si nous ne pouvions plus prendre soin de nous-mêmes, dans les faits, près de la moitié des Canadiens de plus de 65 ans auront besoin de soins de longue durée sous une forme ou une autre. Il est donc tout aussi important de planifier pour les soins de longue durée que pour ses placements ou sa retraite.

Quels sont les avantages de l'assurance soins de longue durée ?

L'assurance soins de longue durée vous apporte la sécurité financière nécessaire pour vivre comme vous l'entendez. Elle représente un élément important de votre stratégie de retraite en prévoyant :

- une prestation quotidienne qui peut servir à payer les soins que vous aurez choisis, que ce soit dans un établissement privé ou public, ou même à la maison ;
- des fonds pour acquitter des frais supplémentaires, comme pour les services d'un thérapeute spécialisé en orthophonie, ergothérapie ou physiothérapie, que vous seriez normalement obligé de payer de votre poche ;
- des fonds pour payer l'aide à domicile pour les soins du ménage, la préparation des repas ou les courses ;
- de meilleures relations avec vos proches puisqu'ils n'ont pas à assumer les obligations financières liées à vos soins ; et
- la protection des économies et des biens familiaux que vous avez acquis si durement.

Qui est admissible à l'assurance ?

Si vous êtes âgé de 55 à 65 ans et que vous êtes un titulaire de police admissible, vous avez la possibilité de transformer la totalité ou une partie de votre assurance invalidité en assurance soins de longue durée, et ce, sans avoir à vous soumettre à une évaluation médicale ou à un long processus de souscription.

Nous vous poserons certaines questions simples afin de déterminer si vous êtes admissible à l'assurance.

Les principaux critères d'admissibilité sont les suivants :

- Vous n'êtes pas actuellement invalide.
- Vous n'avez reçu aucune prestation d'invalidité au cours des douze derniers mois.
- Une assurance soins de longue durée ne vous a jamais été refusée.
- Vous n'avez jamais eu de diagnostic de trouble cognitif ni subi de tests ou reçu de traitement pour ce genre d'affection.

Veuillez noter qu'il existe d'autres critères d'admissibilité. Votre conseiller en assurance peut vous en fournir une liste complète.

Parlez-en à votre conseiller en assurance dès aujourd'hui

La transformation de votre police d'assurance invalidité actuelle en assurance soins de longue durée de RBC Assurances est une excellente façon de protéger vos avoirs au cas où vous devriez assumer les coûts liés à des services de santé ou de soins personnels.



Apprenez-en davantage sur notre offre de transformation en communiquant avec votre conseiller en assurance.



RBC Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

VPS84075

84537 (08/2013)